

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/95

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 29

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Saint Hilaire Les Places, sous la présidence de M. BRÉZAUDY Alain, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21 septembre 2026

TITULAIRES PRESENTS : Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. DEXET Emmanuel), M. RICHIGNAC Guillaume, M. BRÉZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de Mme CATTOOR Elodie), M. BROUSSE Hervé, M. ROULAUD Éric (procuration de M. BONNAT Christian), M. GATARD Ludovic, Mme LAMARGOT Sandrine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. TESSIER Anthony, M. CHAMINADE Gérard, M. DUFOURNEAU Gaël (procuration de Mme BELAIR Florence), Mme. BRUNEAU Karine, M. CHAREIX Guillaume, M. LATOUR Nicolas, M. MOURNETAS Yannick (procuration de Mme LAPLAUD Catherine), M. DÉTRÉ Adrien, Mme MOUNEAU Annick, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LACOTE Bernadette, M. FAURE Éric, M. BARRY Jacques, Mme BRUZAT Pauline, M. DOGNON Jean-Bernard, M. MARCELLAUD Didier (procuration de M. DE JESUS Nicolas), M. DARGENTOLLE Georges, Mme JEANJON Christine, M. DELOMENIE Bernard, M. EVRARD Julien.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette, Mme REBEIX Catherine

EXCUSES : M. DEXET Emmanuel, Mme CATTOOR Elodie, M. BONNAT Christian, Mme BELAIR Florence, Mme LAPLAUD Catherine, M. DE JESUS Nicolas.

SECRETAIRE : M. DARGENTOLLE Georges

Objet : Budget principal - Exercice 2026 – Admissions en non-valeurs de créances éteintes

Exposé :

Le Président explique à l'assemblée que certaines poursuites contentieuses exercées contre les redevables n'ont pas permis le recouvrement des créances concernées. Ces créances portaient sur les exercices 2013 à 2024 et concernent des excédents de versement non-restitués, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères des ex-communautés de communes du Pays de Nexon et des Monts de Châlus et la non-restitution des documents du réseau de lecture publique.

Il présente ensuite à l'assemblée les états correspondants établis par le Comptable public qui propose l'admission en non-valeur des créances éteintes suivantes, arrêtées à la date du 24 juin 2026 pour la liste 7212960612.

Le montant total des créances admises en non-valeurs s'élève à 3 197,57 € :

- 2013 : 43,67 €,
- 2014 : 171,61 €
- 2015 : 2 170,76 €,
- 2016 : 198,69 €,
- 2019 : 39,14 €,
- 2021 : 538,10 €,
- 2024 : 35,60 €

Ces créances admises en non-valeurs seront imputées au compte 6541.

Délibération :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** les admissions en non-valeur mentionnées dans les états précités,
- **autorise** le président à réaliser les écritures comptables qui en découlent.

Accusé de réception en préfecture
0920006508 20260928-D2026-95-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 28 septembre 2026.

Le Président,
Alain BRÉZAUDY

